

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2015

L'An deux mille quinze, le 21 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 décembre 2015

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Freddy VASSEUR, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Corine ARSAC, Patrick GROUPIERRE, Geneviève BOUIX, Isabelle WICKI, Jacques LACOUR, Laetitia POLLIOTTI, Philippe MILLOT, Sabrina QUESQUE, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Annie PALOU, Luc CHARPENTIER, Pierre TRAPIER, Chantal GAMEL-BERARD, Sandrine AUGIER, Jean-Michel BOCHATON, Ali CHAABI.

POUVOIRS : Sabine TAULEIGNE à Isabelle WICKI, Eric GRADELLE à Freddy VASSEUR, Bernard CROZIER à Geneviève GIRARD, Sylvie DELOCHE à Sabrina QUESQUE, Myriam COMON à Pierre TRAPIER, Marjolaine BOUVIER à Jean-Michel BOCHATON.

-x-x-x-

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 novembre 2015 est approuvé.

1) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (rapporteur : S. BROT).

Madame BROT présente les principaux indicateurs financiers de la Commune, dans un contexte économique national qui reste tendu (hausse du chômage et inflation faible). La commune, comme toutes les collectivités, est confrontée à un « effet de ciseaux » avec une hausse de ses dépenses de fonctionnement et des recettes qui stagnent, voire qui baissent, avec les décisions du gouvernement de faire participer les collectivités à la résorption du déficit public (- 280 000 € de dotations de l'Etat pour Portes sur deux ans).

Pour autant, les finances de la collectivité sont saines, avec un faible endettement, ce qui permet de maintenir un budget d'investissement de l'ordre de 2.5 millions d'euros.

Au cours du débat, l'opposition (Messieurs TRAPIER et BOCHATON) mettra l'accent sur les difficultés économiques et l'incidence des décisions des collectivités (et de l'Etat) sur les Portois, souhaitant que le budget 2016 en tienne compte.

2) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (rapporteur : S. HOUSET).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 857 € au club A. Croizat pour l'organisation du thé dansant du 3 novembre 2015.

3) CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LES THES DANSANTS (rapporteur : S. HOUSET).

Les conventions de partenariat avec la Commune et les associations organisatrices sont adoptées à l'unanimité.

4) SUBVENTION MJC 2015 (rapporteur : F. VASSEUR).

A l'unanimité, le CM décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 330 000 € à la MJC et à titre exceptionnel une subvention de 3 732 € pour le développement d'un projet informatique.

5) FEDERATION REGIONALE DES MJC RHONE-ALPES – CONVENTION N° 3 – AVENANT (rapporteur : F. VASSEUR).

L'avenant n° 3 à la convention tripartite Ville / MJC de PLV / Fédération Régionale est adoptée à l'unanimité.

6) AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LES CMR (rapporteur : C. ARSAC).

L'avenant fixant le tarif de *l'heure année* à 1 810 € est adopté à l'unanimité.

7) CESSION DE TENEMENTIMMOBILIER (rapporteur : G. GIRARD).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de céder les quatre appartements sis 5 rue Anatole France, fixant le prix à 95 000 € pour les rez-de-chaussée et 90 000 € pour l'étage.

A Monsieur TRAPIER qui rappelle que la commune fut plus généreuse lors de la vente des maisons situées dans cette même rue, Madame le Maire rappelle qu'il convient de ne pas brader le patrimoine communal.

8) ANCIENNE ECOLE JEAN MOULIN – DECLASSEMENT (rapporteur : A. KOSZULINSKI).

Le Conseil Municipal acte le déclassement de l'ancienne Ecole Jean Moulin, afin de procéder à la vente du tènement, pour 23 pour et 6 abstentions, l'opposition considérant que cette cession ne correspond pas aux engagements avancés lors de la campagne électorale, de réaliser sur ce site la maison des assistants maternels. Madame GIRARD rappellera que le mandat n'est pas terminé et qu'il reste d'autres pistes envisageables pour réaliser un équipement public sur le quartier.

9) MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 3 DU PLU (rapporteur : A. KOSZULINSKI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la mise en œuvre d'une procédure de modification simplifiée pour erreur matérielle sur le secteur de l'entrée Nord.

10) DEBAT SUR LE PADD – PRECISIONS (rapporteur : A. KOSZULINSKI).

Les précisions apportées sur le PADD présenté en séance du 29 juin 2015 sont adoptées à l'unanimité.

11) MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE DES ARRETS DE TRANSPORTS PUBLICS PRIORITAIRES (rapporteur : A. KOSZULINSKI).

La planification pour la mise aux normes d'accessibilité des arrêts de transports collectifs identifiés comme prioritaires est adoptée à l'unanimité (8 arrêts par an soit 40 000 € TTC/an sur 3 ans).

12) REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS (rapporteur : S. BROT).

Les modalités de rémunération des agents recenseurs (pour le recensement 2016) sont adoptées à l'unanimité.

13) MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL (rapporteur : S. BROT).

Suite à l'avis favorable du CT du 15 décembre, les modifications suivantes sont adoptées par 23 pour et 6 abstentions :

– Avancements de grade :

Suite à la délibération du 16 novembre 2015, créant les postes suivants :

- Educateur principal de jeunes enfants à temps complet
- Agent social 1^{ère} classe à temps non complet (30h00)
- Adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet
- Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet

Il convient de supprimer les postes suivants :

- Educateur de jeunes enfants à temps complet
- Agent social 2^{ème} classe à temps non complet (30h00)
- Adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet
- Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet (22h30)

– Créations et suppressions de poste issues de l'exploitation des services :

- Service de police municipale :

Suppression d'un poste de Gardien de police municipale à temps complet (départ).

- Service administratif :

Suppression d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet (départ).

Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet (28h00).

14) TRANSFERT DE PERSONNEL A VALENCE ROMANS AGGLO SUD RHONE-ALPES (rapporteur : S. BROT).

Le transfert de personnel de la *Petite Enfance* à la Communauté d'Agglo est adopté à l'unanimité.

15) DECISIONS (rapporteur : Geneviève GIRARD).

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'elle a été amenée à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 15/176 : Non préemption sur la propriété de Mme ROCHE Océane, cadastrée section AM 148, 4 rue Voltaire.

N°15/181 : Non préemption sur la propriété de SCI LES SABLES, cadastrée section AN 33, Impasse Beau Vallon.

N° 15/182 : Non préemption sur la propriété de M. REGINATO Francis, cadastrée sections AK 94 et AK 95, 770 Avenue Pierre Brossolette.

N°15/184 : Signature avec les entreprises PROFIL BAIE et JM ETANCHEITE d'un marché intitulé «travaux de réfection au centre culturel Louis Aragon et à la médiathèque de Portes-Lès-Valence» d'un montant de 71 847 10 € HT (lot n° 1 Menuiserie) et 77 019 € HT (lot n° 2 Etanchéité) et 53 173.62 € HT (pour l'Agglo, lot n° 1 Menuiserie) et 61 812 € HT (pour l'Agglo, lot n° 2 Etanchéité).

N° 15/185 : Signature avec la Société ERALPRO d'un contrat pour la vérification et l'inspection technique du système de protection GTC et alarme intrusion, alarme incendie et désenfumage en mairie, d'un montant de 1 281.42€ TTC pour l'année 2016.

N° 15/186 : Signature avec la Fédération des CMR d'un contrat pour des interventions musicales au multi-accueil *La Pitchouline* selon les conditions suivantes :

- 17 séances d'une heure
- Du 25 septembre 2015 au 30 juin 2016
- Pour un coût total de 1 347.85€ (78.50 € la séance + droit d'adhésion à 1% du montant total)

N° 15/187 : Signature avec l'entreprise IDEX ENERGIES, de l'avenant n°2 au marché intitulé «Exploitation et entretien des équipements de chauffage, de rafraichissement et de ventilation des installations » suite à l'installation d'une nouvelle chaudière dans le local de la Police Municipale, d'un montant de 212 € HT par an (848 € HT pour les 4 ans du marché).

N° 15/188 : Dans l'affaire opposant la commune (constituée partie civile) à Monsieur QUERICI et Madame MOREAU, la commune est subrogée aux droits des victimes et doit indemniser ses agents sur la base de la condamnation civile

➔ en réparation du préjudice moral :

Mme Ludivine MARTIN, 300€

M. Manuel HERRERO, 300€

M. Serge SERES, 300€

➔ en réparation des souffrances physiques :

Mme Ludivine MARTIN, 300€

N° 15/189 : Non préemption sur la propriété de M. GILLES Alain, cadastrée sections AT 291 et 1/3 indivis de AT 287, 75 B rue Descartes.

N° 15/190 : Non préemption sur la propriété de M. GAILLARD Jean-Marc et Mme PALENCIA Marie-Claude, cadastrée sections AP 117, AP 118, AP 119, AP 120, AP 121, AP 122, AP 123, AP 124, AP 125, AP 126, AP 127, AP 138, AP 139, AP 140, AP 141, AP 142, AP 143, AP 144, AP 145, AP 146, AP 147, AP 148, AP 149, AP 150, AP 151, AP 152, AP 153, AP 154, AP 155, AP 156, AP 157, AP 158, Avenue François Mitterrand et rue Jean Vilar.

N° 15/191 : Non préemption sur la propriété de Mme BOIS Sylvie, cadastrée section AN 341, 3 rue Léo Lagrange.

N° 15/192 : Non préemption sur la propriété de M. et Mme REROLLE Christian, cadastrée section AN 309, Résidence du Parc, rue Pierre Semard.

N° 15/193 : Non préemption sur la propriété de M. et Mme MARION André, cadastrée sections AO 197, AO 199, AO 203, AO 208, AO 211, AO 214, 19 rue Jacques Brel.

N° 15/194 : Modification de la décision n° 2015-131, relative à la signature d'un contrat de maintenance avec la Société VBS pour le copieur installé au Pôle Social, pour une redevance

trimestrielle forfaitaire de 48.90€ HT pour 3 000 copies/trimestre et 0.0163 € HT par copie supplémentaire au-delà de 12 000 copies par an.

N° 15/195 : Signature avec INEO RESEAUX SUD EST, de l'avenant n°2 au marché intitulé « travaux d'entretien des installations de l'éclairage public... » relatif au changement de nom de la société. INEO RESEAUX SUD EST devenant INEO RHONE ALPES AUVERGNE.

N° 15/196 : Non préemption sur la propriété de SCI ROMA, cadastrée section AH 2, rue Laurent De Lavoisier.

N° 15/197 : Non préemption sur la propriété de M. DUCLOS Jean-Yves, cadastrée sections AN 305, AN 306 et AN 307, 80 rue Jean Jaurès.

N° 15/198 : Non préemption sur la propriété de Mmes CARMIER Pascale et Laurence et Messieurs CLEMENT Gérald et Raphaël, cadastrée section AO 73, 8 B rue Victor Hugo.

N° 15/199 : Non préemption sur la propriété de M. VENET Davy, cadastrée section AN 81, 11 rue Gérard Philipe.

N° 15/200 : Signature avec la société ADOC d'un contrat d'étude de faisabilité et de programmation en vue de la réalisation d'un nouvel équipement aquatique, d'un montant de 22 950€ HT.

N° 15/201 : Non préemption sur la propriété de Mme GUHUR Lucienne, cadastrée section AT 303, Avenue Charles de Gaulle.

N° 15/202 : Non préemption sur la propriété de Messieurs MAGAUD Yves, Pascal, Alain et Mmes MAGAUD Bernadette et Véronique, cadastrée section AM 111, 19 rue Albert Camus.

N° 15/203 : Non préemption sur la propriété de Mmes DAVID Jeanne, MANTOVANI Paulette, FERROUX Danièle, BOYER Joëlle, RAVIX Lysiane et RAVIX Françoise, cadastrée section AL 346, 7 Impasse Charles Doucet.

N° 15/204 : Non préemption sur la propriété de M. MOTTIN Pierre, cadastrée section AN 199, 28 rue Gabriel Péri.

N° 15/206 : Signature avec la Société AXIMUM d'un marché à bons de commande intitulé « fourniture et mise en œuvre de produits de marquage routier et d'équipements pour l'accessibilité » d'un montant maximum annuel de 40 000€ HT.

N° 15/207 : Signature avec la société CHAPON TP d'un marché à bons de commande intitulé « travaux d'entretien, réparations et réhabilitation du réseau d'eau potable » d'un montant maximum annuel de 300 000€ HT.

N° 15/208 : Non préemption sur la propriété de M. BAUD Christian, cadastrée sections AL 204, 1/24èmes de AL 202 et AL 222, 10 Lotissement Résidence Mansart.

N° 15/209 : Signature avec la société DESPESE d'un marché intitulé « fourniture de travaux d'impression pour le journal municipal, Portes Infos » d'un montant de 1 787€ HT soit 1 965.70€ TTC pour une période de 24 mois, à compter du 1^{er} janvier 2016, renouvelable une fois 12 mois.

N° 15/211 : Encaissement d'un chèque de 13.00 € de GROUPAMA pour clôture du dossier de sinistre relatif à l'incendie de la façade du centre culturel le 1^{er} janvier 2015, suite à un acte de malveillance.

N° 15/212 : Encaissement d'un chèque de 2 031.94€ de GROUPAMA en règlement du sinistre du 10 juillet 2014 relatif au bris de vitres à la salle de musculation, suite à des actes de malveillance.

N° 15/213 : Non préemption sur la propriété de M. DESCOTES Clément, cadastrée sections AN 305, AN 306, AN 307, 80 rue Jean Jaurès.

N° 15/214 : Non préemption sur la propriété de M. HAOUES Salim et Mme GUIHANO Christiane, cadastrée section AY 163, 20 rue Jean Jacques Rousseau.

N° 15/215 : Non préemption sur la propriété de M. FICHEUX Thomas, cadastrée section AT 362, 8 impasse Claude Nougaro.

N° 15/216 : Non préemption sur la propriété de M. et Mme CLEMENT Didier, cadastrée sections AP 117 à 127 et AP 138 à 158, Résidence de l'Oliveraie – Avenue François Mitterrand et rue Jean Vilar.

N° 15/217 : Non préemption sur la propriété de M. MARKARIAN Michel, cadastrée sections AO 36, AO 37, 124 rue Jean Jaurès.

Sur questionnement de Monsieur CHAABI, concernant la décision n° 15/200, Madame le Maire précise que l'Agglomération, suite à la prise de compétence *bassins couverts*, envisage la création d'un équipement sur le territoire communal, et que, dans sa volonté de faire avancer ce dossier, la commune a mandaté un cabinet pour réaliser le programme d'un tel équipement.